

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Séance du 20 septembre 2024

Nombre de Conseillers

• en exercice	14
• présents	11
• votants	12
(dont 1 procuration)	
• Excusés	2
• Absent	1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 16 septembre 2024
Date d'affichage : 16 septembre 2024

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Claude BARRAILLE ; René ALIÈS ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Thierry CALS
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : M Christian BONNET (procuration à M Francis MATHIEU) ; M Christophe BRENAC
Absente : Sandrine EPIPHANE

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

Véolia

Renouvellement de la convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public

M le Maire informe les membres du conseil présents, que nous devons renouveler la convention de vérification des appareils de lutte contre l'incendie. Véolia nous a adressé un projet de convention pour maintenir ce service. Le coût est de 71.68 € HT par poteau incendie, nous avons 13 poteaux sur la commune.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 1 voix par procuration) DECIDE :

- D'accepter le renouvellement de la convention de vérification des appareils de lutte contre l'incendie avec Véolia,
- La vérification se fera par moitié de points incendie sur 2 ans
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- Donne pouvoir de signature à M le Maire pour tous les documents afférents à ce dossier

Mme Martine CROS
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

